

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
021	Virement de la section de fonctionnement	71 764,33	0,00

(1) Les comptes 15, 165, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_032-DE  
A G E D I

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>		<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulié / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
1	Loyers professionnels et commerciaux			SPA

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de reception de l'AR: 11/05/2026  
  
 009-210901211-DEL\_2026\_032-DE  
 A G E D I

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_032-DE  
A G E D I

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 15 MAI 2026

ID : 009-210901211-20260428-BF\_2026\_001-BF

S'LOW

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 21/04/2026

Présenté par la Maire (1),

A MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE, le 28/04/2026

Délibéré par le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

DOUMENC-CAUBERE Martine	Excusée
HUBERT Jacques	Représenté par Katia RIU
SURCIN Valérie	
CABALLERO Alain	
RIU Katia	
GRANIER Jean-Paul	Représenté par Alain CABALLERO
BILLAUD Philippe	
MAZZONETTO Jean-Louis	
ROSSE Odile	
WIEDENKELLER Rachel	
LUCAS Marion	
BRESSON Florence	
ROQUES Nicolas	Représenté par Jean-Louis MAZZONETTO
BLANCO Céline	
TERNY Guillaume	

Certifié exécutoire par la Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15 MAI 2026, et de la publication le 15 MAI 2026

A MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE, le 15 MAI 2026

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Conseil Municipal



Valérie SURCIN  
Maire



*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_033

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération pour l'affectation des résultats - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE 2025**

Le conseil municipal, sur le rapport de Mme Valérie SURCIN, maire, après avoir examiné le Compte financier unique du budget 2025, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice,

CONSTATE que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 208 416.34€
- un excédent d'investissement de : 172 304.25€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

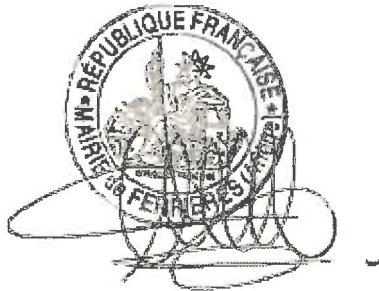
DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>CALCUL DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025 COMPTE 001</b>	
Résultat d'investissement 2025	172 304.25€
Résultat d'investissement reporté en 2025	-116 140.20€
<b>TOTAL à reporter au 001 recettes d'investissement</b>	<b>56 164.05€</b>
<b>CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT 2026 COMPTE 1068 EN RECETTE</b>	
Investissement 2025 compte 001	56 164.05€
Solde des Restes à Réaliser 2025	-74 730.73€
<b>TOTAL = besoin de financement compte 1068 recettes</b>	<b>-18 566,68€</b>
<b>CALCUL DE L'AFFECTATION DE RESULTAT en fonctionnement compte 002 recettes</b>	
Résultat de fonctionnement 2025	208 416.34€
Résultat de fonctionnement 2024 reporté en 2025( -le 1068 du BP 2025 (002)	29 827.98€
<b>TOTAL DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>238 244.32€</b>
Besoin de financement compte 1068 recettes	-18 566.68€
<b>TOTAL de l'excédent de fonctionnement à affecter au 002 ( recettes de fonctionnement)</b>	<b>219 677.64€</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Caballero Alain est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération votant le taux des taxes locales pour l'année 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

**Madame la Maire rappelle**

que par délibération du 10 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme mentionnés ci-dessous :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45.91 % . ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 83.81 % ,

- Taxe d'Habitation : 14.16 % . A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau

DEL\_2026\_034



être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE

d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.62 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85.10%
- Taxe d'Habitation : 14.38 %

CHARGE

Madame la Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance





COMMUNE : 121 FERRIERES SUR ARIEGE  
ARRONDISSEMENT : 09 FOIX  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FOIX

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 367 227	45,91	113,58	1 379 000	633 099	46,62	642 890
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	4 281	83,81	303,77	4 200	3 520	85,40	3 574
Taxe d'habitation (TH)	99 220	14,16	50,66	91 800	12 999	14,38	13 201
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	649 618		659 665
de taxe d'habitation sur les secondaires (MTHRS) - 7 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		659 665

Calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Produit total souhaité	Produit total de référence (total colonne 5)	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
8	9	10	11
659 665	649 618	= 1,015466	46,62
			85,40
			14,38

Produit total de référence (total colonne 5)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
649 618	659 665

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)
659 665	-53 660
Total	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

A FOIX  
Le 16 MARS 2026  
Pour la Direction des Finances publiques,  
PHILIPPE POULAIN

Le 29/04/26  
Pour la Commune,  
Mme SURCIN Valérie



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026  
Date de réception de l'AR: 30/04/2026

009-210901211-DEL\_2026\_034-DE  
A G E D I

Faillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 121 FERRIERES SUR ARIEGE  
 ARRONDISSEMENT : 09 FOIX  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FOIX

N° 1259 COM (2)

TAUX  
 FDL  
 2026

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026  
 Date de reception de l'AR: 30/04/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_034-DE  
 A G E D I

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

**Taxe foncière sur le bâti :**  
 a. Personnes de condition modeste 542  
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0  
 c. Locaux industriels 139 017  
 d. Logements sociaux et longue durée 0

**Taxe foncière sur le non bâti :**  
 a. Par le conseil municipal 545  
 b. Par la loi (autres) >>>

**Taxe foncière sur le non bâti :**  
 a. Par le conseil municipal >>>  
 b. Par la loi >>>

**Taxe d'habitation :**  
 a. Dotation pour perte de THLV >>>  
 b. Dotation pour recentrage THRS >>>  
 c. Mayotte >>>

**Cotisation foncière des entreprises :**  
 a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire >>>  
 b. Base minimum >>>  
 c. Locaux industriels >>>  
 d. Autres allocations >>>

2. BASES EXONÉRÉES

**Taxe foncière sur le bâti :**  
 a. Par le conseil municipal 506 865  
 b. Par la loi 1 494

**Taxe foncière sur le non bâti :**  
 a. Par le conseil municipal >>>  
 b. Par la loi >>>

**Cotisation foncière des entreprises :**  
 a. Par le conseil municipal >>>  
 b. Par la loi >>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydrolennes >>>  
 b. Centrales électriques 0  
 c. Centrales photovoltaïques 0,723142  
 d. Centrales hydrauliques 17,98  
 e. Centrales géothermiques 21,15  
 f. Transformateurs électriques >>>  
 g. Stations radioélectriques >>>  
 h. Installations gazières et autres >>>  
 i. Taxe sur les pylônes 3 322

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH >>>  
 b. TVA compensant la CVAE 0  
 c. Coefficient correcteur 0,723142  
 d. Taux FB commune 2020 17,98  
 e. Taux FB département 2020 21,15

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	14	15	15	16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,63	116,58	3,00	113,58	113,58
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	123,24	308,10	4,33	303,77	303,77
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,18	59,18	8,52	50,66	50,66
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>  
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

**Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :**  
 a. National >>>  
 b. Communal >>>

**Taux maximum :**  
 a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>  
 b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

**Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique** 34,52

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental 11,61  
 b. Taux maximum de la majoration >>>

*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le budget primitif - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE 2026**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 148 098,38**

**En dépenses à la somme de : 2 148 098,38**

## ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	386 244,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	542 851,42
014	Atténuations de produits	4 300
023	Virement à la section d'investissement	260 002,13
042	Section à section	21 137
65	Autres charges de gestion courante	74 316,71
66	Charges financières	14 500
67	Charges spécifiques	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 500
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 305 852,02</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	219 677,64
013	Atténuations de charges	51 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	47 950
73	Impôts et taxes	187 857,94
731	Fiscalité locale	479 901
74	Dotations et participations	243 161
75	Autres produits de gestion courante	76 300
76	Produits financiers	4,44
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 305 852,02</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

041	Opérations patrimoniales	110 291,32
16	Emprunts et dettes assimilées	58 198,49
20	Immobilisations incorporelles	44 806,61
204	Subventions d'équipement versées	19 139,49
21	Immobilisations corporelles	115 932,82
23	Immobilisations en cours	493 877,63
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>842 246,36</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	56 164,05
021	Virement de la section de fonctionnement	260 002,13
040	Section à section	21 137
041	Opérations patrimoniales	110 291,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 566,68
13	Subventions d'investissement	355 795,18
16	Emprunts et dettes assimilées	290
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>842 246,36</b>

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGT, le conseil municipal autorise la maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%

- Investissement : 7.5%

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE  
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21090121100016  
Poste comptable : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026  
voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	48
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	51
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	55

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	57
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	61
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Objet

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	62
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	63
B9 - Etat du personnel	64
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	68
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	69
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	70
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	71
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	72
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	73
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	74
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	75

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'étus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		868

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1157,26
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1197,15
3	Dépenses d'équipement brut / population	1084,59
4	Encours de dette / population (2) (3)	1053,36
5	DGF / population	44,15
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,07
	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,34
	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	90,6
	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	87,99
	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux), appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

Cette fiche doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 des impôts

catés mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**I**

**B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
  - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ,
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Les dispositions sont semi-budgétaires (4).

La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (2) « ou » sans .  
 (3) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.  
 (4) par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
 « délibération N°... du ...  
 « définitif » ou « cumulé », Budget cumulé = BP + BS + DIM.  
 (5) par un seul des trois choix suivants :  
 « des résultats de l'exercice N-1 ;  
 « des résultats de l'exercice N-1 ;  
 (6) - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

**I**  
**C1**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 383 394,86	1 764 115,45	-86 312,22	A1 294 408,37
Investissement	439 753,32	612 057,57	-116 140,20	A2 56 164,05
Fonctionnement	943 641,54	1 152 057,88	29 827,98	A3 238 244,32

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	430 525,91	III + IV	B1	-74 730,73
Investissement	I	430 525,91	III	B2	-74 730,73
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3	0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>				219 677,64
Investissement				-18 566,68
Fonctionnement				238 244,32

Uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.  
 ne – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 tion de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 indonement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 ne – si déficit et + si excédent.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>430 525,91</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
12	Opération d'équipement n° 12	1 200,00
13	Opération d'équipement n° 13	5 742,00
51	Opération d'équipement n° 51	423 583,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Selon le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>355 795,18</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	355 795,18
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

			<b>II</b>
			<b>A</b>

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	411 720,45	430 287,13
	+	+
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
	430 525,91	355 795,18
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		(si solde positif)
	+	+
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	56 164,05
	=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>842 246,36</b>	<b>842 246,36</b>

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	1 305 852,02	1 086 174,38
	+	+
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
	0,00	0,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		(si excédent)
	+	+
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	219 677,64
	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>1 305 852,02</b>
	+	+
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 148 098,38</b>	<b>2 148 098,38</b>

iquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défilants de l'exercice précédent.

ier de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission rattachées.

re au 31/12 de l'exercice précédent.

tion d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

tion de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

it = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
AGEDI

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	92 825,00	39 175,68	5 630,93	5 630,93	44 806,61
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	19 136,12	0,00	19 139,49	19 139,49	19 139,49
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	24 497,00	5 742,00	110 190,82	110 190,82	115 932,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	674 668,76	385 608,23	108 269,40	108 269,40	493 877,63
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>811 126,88</b>	<b>430 525,91</b>	<b>243 230,64</b>	<b>243 230,64</b>	<b>673 756,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 312,60	0,00	58 198,49	58 198,49	58 198,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>58 312,60</b>	<b>0,00</b>	<b>58 198,49</b>	<b>58 198,49</b>	<b>58 198,49</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>869 439,48</b>	<b>430 525,91</b>	<b>301 429,13</b>	<b>301 429,13</b>	<b>731 955,04</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 545,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	61 200,00		110 291,32	110 291,32	110 291,32
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>64 745,00</b>		<b>110 291,32</b>	<b>110 291,32</b>	<b>110 291,32</b>

<b>TOTAL</b>	<b>934 184,48</b>	<b>430 525,91</b>	<b>411 720,45</b>	<b>411 720,45</b>	<b>842 246,36</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>842 246,36</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	486 257,98	355 795,18	0,00	0,00	355 795,18
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	140 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>626 912,98</b>	<b>355 795,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 795,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	259 462,96	0,00	18 566,68	18 566,68	18 566,68
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	290,00	290,00	290,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>278 262,96</b>	<b>0,00</b>	<b>38 856,68</b>	<b>38 856,68</b>	<b>38 856,68</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>905 175,94</b>	<b>355 795,18</b>	<b>38 856,68</b>	<b>38 856,68</b>	<b>394 651,86</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	71 764,33		260 002,13	260 002,13	260 002,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	32 298,18		21 137,00	21 137,00	21 137,00
041	Opérations patrimoniales (10)	61 200,00		110 291,32	110 291,32	110 291,32
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>165 262,51</b>		<b>391 430,45</b>	<b>391 430,45</b>	<b>391 430,45</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 070 438,45</b>	<b>355 795,18</b>	<b>430 287,13</b>	<b>430 287,13</b>	<b>786 082,31</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>56 164,05</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>842 246,36</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>281 139,13</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation d'exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en (V-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	375 400,96	0,00	386 244,76	386 244,76	386 244,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	542 904,25	0,00	542 851,42	542 851,42	542 851,42
014	Atténuations de produits	27 682,25	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	57 081,38	0,00	74 316,71	74 316,71	74 316,71
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 003 068,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>1 007 712,89</b>
66	Charges financières	13 300,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
67	Charges spécifiques (3)	5 490,97	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	580,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 022 439,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 712,89</b>	<b>1 024 712,89</b>	<b>1 024 712,89</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	71 764,33		260 002,13	260 002,13	260 002,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	32 298,18		21 137,00	21 137,00	21 137,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>104 062,51</b>		<b>281 139,13</b>	<b>281 139,13</b>	<b>281 139,13</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 126 502,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>1 305 852,02</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 305 852,02</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	52 506,40	0,00	47 950,00	47 950,00	47 950,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	196 157,94	0,00	187 857,94	187 857,94	187 857,94
731	Fiscalité locale	453 287,00	0,00	479 901,00	479 901,00	479 901,00
74	Dotations et participations (3)	280 198,00	0,00	243 161,00	243 161,00	243 161,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	83 280,00	0,00	76 300,00	76 300,00	76 300,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 116 429,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 169,94</b>	<b>1 086 169,94</b>	<b>1 086 169,94</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	4,44	4,44	4,44
77	Produits spécifiques (3)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 118 129,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 545,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 545,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 121 674,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>219 677,64</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 305 852,02</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>281 139,13</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	58 198,49	0,00	58 198,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>579 871,12</b>		<b>579 871,12</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	19 139,49	0,00	19 139,49
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	16 478,94	58 267,00	74 745,94
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	58 267,00	52 024,32	110 291,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>731 955,04</b>	<b>110 291,32</b>	<b>842 246,36</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>842 246,36</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	386 244,76		386 244,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	542 851,42		542 851,42
014	Atténuations de produits	4 300,00		4 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	74 316,71	0,00	74 316,71
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	14 500,00	0,00	14 500,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 500,00	21 137,00	22 637,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		260 002,13	260 002,13
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>1 024 712,89</b>	<b>281 139,13</b>	<b>1 305 852,02</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>02</b>
---------------------------	-----------

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000,00	0,00	20 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	355 795,18	0,00	355 795,18
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	290,00	0,00	290,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	52 024,32	52 024,32
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	58 267,00	58 267,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		21 137,00	21 137,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		260 002,13	260 002,13
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>376 085,18</b>	<b>391 430,45</b>	<b>767 515,63</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>56 164,05</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>18 566,68</b>
---------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>842 246,36</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	51 000,00		51 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	47 950,00		47 950,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	187 857,94		187 857,94
731 Fiscalité locale	479 901,00		479 901,00
74 Dotations et participations (8)	243 161,00		243 161,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	76 300,00	0,00	76 300,00
76 Produits financiers	4,44	0,00	4,44
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)			0,00
79 Transferts de charges			0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>1 138 013,44</b>		<b>1 138 013,48</b>

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			<b>219 677,64</b>
			=
			<b>1 305 852,02</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>934 184,48</b>	<b>430 525,91</b>	<b>0,00</b>	<b>411 720,45</b>	<b>411 720,45</b>	<b>0,00</b>	<b>411 720,45</b>	<b>842 246,36</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	19 136,12	0,00	0,00	19 139,49	19 139,49	0,00	19 139,49	19 139,49
21 Immobilisations corporelles	14 735,00	0,00	0,00	16 478,94	16 478,94	0,00	16 478,94	16 478,94
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	61 200,00	0,00	0,00	58 267,00	58 267,00	0,00	58 267,00	58 267,00
Total des opérations d'équipement (3)	716 055,76	430 525,91	0,00	149 345,21	149 345,21	0,00	149 345,21	579 871,12
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>811 126,88</b>	<b>430 525,91</b>	<b>0,00</b>	<b>243 230,64</b>	<b>243 230,64</b>	<b>0,00</b>	<b>243 230,64</b>	<b>673 756,55</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	58 312,60	0,00	0,00	58 198,49	58 198,49	0,00	58 198,49	58 198,49
de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dépenses imprévues (dans le cadre de l'AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses financières</b>	<b>58 312,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 198,49</b>	<b>58 198,49</b>	<b>0,00</b>	<b>58 198,49</b>	<b>58 198,49</b>
titres d'opérations pour compte de (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses réelles</b>	<b>869 439,48</b>	<b>430 525,91</b>	<b>0,00</b>	<b>301 429,13</b>	<b>301 429,13</b>	<b>0,00</b>	<b>301 429,13</b>	<b>731 955,04</b>
relations ordre transf. entre (5) (6)	3 545,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
relations patrimoniales (7)	61 200,00	0,00	0,00	110 291,32	110 291,32	0,00	110 291,32	110 291,32
<b>dépenses d'ordre</b>	<b>64 745,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 291,32</b>	<b>110 291,32</b>	<b>0,00</b>	<b>110 291,32</b>	<b>110 291,32</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>842 246,36</b>
---	--	-------------------

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

- (1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprises des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>810 975,49</b>	<b>355 795,18</b>	<b>411 720,45</b>	<b>411 720,45</b>	<b>767 515,63</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	486 257,98	355 795,18	0,00	0,00	355 795,18	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	140 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>626 912,98</b>	<b>355 795,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 795,18</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	290,00	290,00	290,00	
pte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
produits des cessions d'immobilisations	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>recettes financières</b>	<b>18 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 290,00</b>	<b>20 290,00</b>	<b>20 290,00</b>	
chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>recettes réelles</b>	<b>645 712,98</b>	<b>355 795,18</b>	<b>20 290,00</b>	<b>20 290,00</b>	<b>376 085,18</b>	
prélevement de la section de fonctionnement	71 764,33		260 002,13	260 002,13	260 002,13	
opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	32 298,18		21 137,00	21 137,00	21 137,00	
opérations patrimoniales (6)	61 200,00		110 291,32	110 291,32	110 291,32	
<b>recettes d'ordre</b>	<b>165 262,51</b>		<b>391 430,45</b>	<b>391 430,45</b>	<b>391 430,45</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>56 164,05</b>	
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>18 566,68</b>	

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>842 246,36</b>

(1) Voir état FB pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessons d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A1**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		<b>I</b>			<b>II</b>			<b>III = I + II</b>
<b>TOTAL</b>	<b>934 184,48</b>	<b>430 525,91</b>	<b>0,00</b>	<b>411 720,45</b>	<b>411 720,45</b>	<b>0,00</b>	<b>411 720,45</b>	<b>842 246,36</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	19 136,12	0,00	0,00	19 139,49	19 139,49	0,00	19 139,49	19 139,49
204182	19 136,12	0,00		19 139,49	19 139,49	0,00	19 139,49	19 139,49
21	14 735,00	0,00	0,00	16 478,94	16 478,94	0,00	16 478,94	16 478,94
2135	4 235,00	0,00		2 318,94	2 318,94	0,00	2 318,94	2 318,94
2156	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2158	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	10 500,00	0,00		3 560,00	3 560,00	0,00	3 560,00	3 560,00
	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61 200,00	0,00	0,00	58 267,00	58 267,00	0,00	58 267,00	58 267,00
	61 200,00	0,00		58 267,00	58 267,00	0,00	58 267,00	58 267,00
	716 055,76	430 525,91	0,00	149 345,21	149 345,21	0,00	149 345,21	579 871,12
	811 126,88	430 525,91	0,00	243 230,64	243 230,64	0,00	243 230,64	673 756,55
	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	58 312,60	0,00		58 198,49	58 198,49		58 198,49	58 198,49

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		<b>I</b>			<b>II</b>			<b>III = I + II</b>
1641	55 312,60	0,00		55 698,49	55 698,49		55 698,49	55 698,49
165	1 000,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
168758	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>58 312,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 198,49</b>	<b>58 198,49</b>	<b>0,00</b>	<b>58 198,49</b>	<b>58 198,49</b>
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>869 439,48</b>	<b>430 525,91</b>	<b>0,00</b>	<b>301 429,13</b>	<b>301 429,13</b>	<b>0,00</b>	<b>301 429,13</b>	<b>731 955,04</b>
040	3 545,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	3 545,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	3 545,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	61 200,00			110 291,32	110 291,32		110 291,32	110 291,32
<i>Réseaux de voirie</i>	61 200,00			58 267,00	58 267,00		58 267,00	58 267,00
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	0,00			52 024,32	52 024,32		52 024,32	52 024,32
<b>dépenses d'ordre</b>	<b>64 745,00</b>			<b>110 291,32</b>	<b>110 291,32</b>		<b>110 291,32</b>	<b>110 291,32</b>

Les dépenses sont conformes au plan de comptes. Les dépenses nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(1) Pour le détail des opérations d'équipement, voir le détail des opérations d'équipement.

(2) Ligne que d'opération pour compte de tiers.

(3) Chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(4) Le budgetéte ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(5) Le chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11	EMBELLISSEMENT		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
12	ACQUISITION		16 458,40	1 200,00	22 685,00	22 685,00	0,00	22 685,00
13	TRAVAUX DE BÂTIMENT		4 020,38	5 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	VOIES RESEAUX MURS		0,00	0,00	1 220,00	1 220,00	0,00	1 220,00
38	PROJET AMENAGE.LOGEMENTS.ACT ECO		6 465,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	AMENAGEMENT DU CIMETIERE		802,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	GOUDRONNAGE		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
50	COL DE LA PERCHE		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
51	RENOVATION ECOLE SIMONE VEIL		282 453,74	423 583,91	0,00	0,00	0,00	0,00
52	Lestang étude et acquisition		1 320,00	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00
53	Aménagement et sécurisation du parc		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
54	clôture rocher école		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
55	mise en conformité adressage communal		0,00	0,00	5 630,93	5 630,93	0,00	5 630,93
56	défense incendie col de la perche		0,00	0,00	12 913,20	12 913,20	0,00	12 913,20
57	fermeture local poubelle Bernet		0,00	0,00	4 276,00	4 276,00	0,00	4 276,00
61	rafraichissement self, achat chariot et chaises		0,00	0,00	10 120,08	10 120,08	0,00	10 120,08
<b>TOTAL</b>			<b>311 521,10</b>	<b>430 525,91</b>	<b>149 345,21</b>	<b>149 345,21</b>	<b>0,00</b>	<b>149 345,21</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11**  
**LIBELLE : EMBELLISSEMENT**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	5 000,00	b
			0,00		5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : ACQUISITION**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>16 458,40</b>	<b>a</b>	<b>1 200,00</b>	<b>b</b>	<b>22 685,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 800,00	1 200,00	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 800,00	1 200,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 658,40</b>	<b>0,00</b>	<b>22 685,00</b>		<b>22 685,00</b>
2181	Install. générales, agencements	9 658,40	0,00	0,00		0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	2 685,00		2 685,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-23 885,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13**  
**LIBELLE : TRAVAUX DE BÂTIMENT**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		4 020,38	a	5 742,00	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 020,38		5 742,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 020,38		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		5 742,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 742,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 14**  
**LIBELLE : VOIES RESEAUX MURS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>1 220,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 220,00	1 220,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 220,00	1 220,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-1 220,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 38  
LIBELLE : PROJET AMENAGE.LOGEMENTS.ACT ECO  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>6 465,69</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	6 465,69	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	6 465,69	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT DU CIMETIERE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>802,89</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	802,89	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	802,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49**  
**LIBELLE : GOUDRONNAGE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	5 000,00	b	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	5 000,00		5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 000,00		5 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50**  
**LIBELLE : COL DE LA PERCHE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>30 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-30 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51**  
**LIBELLE : RENOVATION ECOLE SIMONE VEIL**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>282 453,74</b>	<b>a</b>	<b>423 583,91</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 024,32	37 975,68	0,00		0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	52 024,32	37 975,68	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	230 429,42	385 608,23	0,00		0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	230 429,42	385 608,23	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>209 542,80</b>	<b>c</b>	<b>355 795,18</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	68 887,80	355 795,18	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	33 292,80	155 025,18	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	30 000,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	87 715,00	0,00		0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	35 595,00	83 055,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	140 655,00	0,00	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	140 655,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-67 788,73</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 52**  
**LIBELLE : Lestang étude et acquisition**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		1 320,00	a	37 500,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 320,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 320,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-37 500,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 53**  
**LIBELLE : Aménagement et sécurisation du parc**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	5 000,00	b
			0,00		5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 54**  
**LIBELLE : clôture rocher école**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	10 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-10 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 55**  
**LIBELLE : mise en conformité adressage communal**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	5 630,93	b
			0,00		5 630,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	5 630,93	5 630,93
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	5 630,93	5 630,93
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 630,93</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 56**  
**LIBELLE : défense incendie col de la perche**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	12 913,20	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 913,20	12 913,20
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00	12 913,20	12 913,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-12 913,20</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 57**  
**LIBELLE : fermeture local poubelle Bernet**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	4 276,00	b
			0,00		4 276,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	4 276,00	4 276,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	4 276,00	4 276,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-4 276,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 61**  
**LIBELLE : rafraichissement self, achat chariot et chaises**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	10 120,08	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	613,68	613,68
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	613,68	613,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	9 506,40	9 506,40
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	9 506,40	9 506,40

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-10 120,08</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III  
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>810 975,49</b>	<b>355 795,18</b>	<b>411 720,45</b>	<b>411 720,45</b>	<b>767 515,63</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	486 257,98	355 795,18	0,00	0,00	355 795,18
1321 Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	220 666,65	155 025,18	0,00	0,00	155 025,18
1322 Subv. non transf. Régions	46 900,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
1323 Subv. non transf. Départements	87 715,00	87 715,00	0,00	0,00	87 715,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	2 197,33	0,00	0,00	0,00	0,00
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf	128 779,00	83 055,00	0,00	0,00	83 055,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	140 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	140 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>626 912,98</b>	<b>355 795,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 795,18</b>
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
FCTVA	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Taxe d'aménagement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	290,00	290,00	290,00
Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	290,00	290,00	290,00
Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes financières</b>	<b>18 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 290,00</b>	<b>20 290,00</b>	<b>20 290,00</b>
Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes réelles</b>	<b>645 712,98</b>	<b>355 795,18</b>	<b>20 290,00</b>	<b>20 290,00</b>	<b>376 085,18</b>
Virement de la section de fonctionnement	71 764,33		260 002,13	260 002,13	260 002,13
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	32 298,18		21 137,00	21 137,00	21 137,00

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2182	Matériel de transport	5 245,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	27 053,18		21 137,00	21 137,00	21 137,00
041	Opérations patrimoniales (9)	61 200,00		110 291,32	110 291,32	110 291,32
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00		52 024,32	52 024,32	52 024,32
238	Avances commandés immo corporelles	61 200,00		58 267,00	58 267,00	58 267,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>165 262,51</b>		<b>391 430,45</b>	<b>391 430,45</b>	<b>391 430,45</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16448.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-25 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 041) = DF 042).

(7) Les comptes 15, 25, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>B</b>

<b>DEPENSES</b>										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 126 502,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>1 305 852,02</b>	
011	Charges à caractère général (3)	375 400,96	0,00	0,00	386 244,76	386 244,76	0,00	386 244,76	386 244,76	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	542 904,25	0,00		542 851,42	542 851,42		542 851,42	542 851,42	
014	Atténuations de produits	27 682,25	0,00		4 300,00	4 300,00		4 300,00	4 300,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	57 081,38	0,00	0,00	74 316,71	74 316,71	0,00	74 316,71	74 316,71	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 003 068,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>1 007 712,89</b>	
66	Charges financières	13 300,00	0,00		14 500,00	14 500,00		14 500,00	14 500,00	
	Charges spécifiques (3)	5 490,97	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	580,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00	
	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	<b>dépenses financières</b>	<b>19 370,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	
	<b>dépenses réelles</b>	<b>1 022 439,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 712,89</b>	<b>1 024 712,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 712,89</b>	<b>1 024 712,89</b>	
	<b>Prélevement à la section d'investissement</b>	<b>71 764,33</b>			<b>260 002,13</b>	<b>260 002,13</b>		<b>260 002,13</b>	<b>260 002,13</b>	
	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>	<b>32 298,18</b>			<b>21 137,00</b>	<b>21 137,00</b>		<b>21 137,00</b>	<b>21 137,00</b>	
	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>dépenses d'ordre</b>	<b>104 062,51</b>			<b>281 139,13</b>	<b>281 139,13</b>		<b>281 139,13</b>	<b>281 139,13</b>	
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>	

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 1 305 852,02

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 121 674,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>
013	Atténuations de charges (2)	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	52 506,40	0,00	47 950,00	47 950,00	47 950,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	196 157,94	0,00	187 857,94	187 857,94	187 857,94
731	Fiscalité locale	453 287,00	0,00	479 901,00	479 901,00	479 901,00
74	Dotations et participations (2)	280 198,00	0,00	243 161,00	243 161,00	243 161,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	83 280,00	0,00	76 300,00	76 300,00	76 300,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 116 429,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 169,94</b>	<b>1 086 169,94</b>	<b>1 086 169,94</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	4,44	4,44	4,44
77	Produits spécifiques (2)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,44</b>	<b>4,44</b>	<b>4,44</b>
	<b>Recettes réelles</b>	<b>1 118 129,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>
	opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 545,00		0,00	0,00	0,00
	opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>3 545,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 219 677,64

Total des recettes de fonctionnement cumulées 1 305 852,02

Sur le contenu du budget précédent. Imputées aux chapitres 016 et 017.

Le chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

Il peut figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Le budgetaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Il a retracé les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié, de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 126 502,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 305 852,02</b>	<b>1 305 852,02</b>
011	Charges à caractère général (4)	375 400,96	0,00	0,00	386 244,76	386 244,76	0,00	386 244,76	386 244,76
60611	Eau et assainissement	8 500,00	0,00		6 604,00	6 604,00	0,00	6 604,00	6 604,00
60612	Énergie - Électricité	100 000,00	0,00		62 358,00	62 358,00	0,00	62 358,00	62 358,00
60622	Carburants	3 600,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 523,66	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	Contrats de prestations de services	130 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
	Redevances de crédit-bail	7 272,48	0,00		7 282,68	7 282,68	0,00	7 282,68	7 282,68
	Locations	825,32	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	Entretien terrains	70,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	Entretien, réparations voiries	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	Maintenance	34 000,00	0,00		18 608,03	18 608,03	0,00	18 608,03	18 608,03
	Multirisques	11 564,00	0,00		12 053,46	12 053,46	0,00	12 053,46	12 053,46
	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
	Divers	1 080,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
	Pub., publications, relations publiques	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 265,50	0,00		4 638,59	4 638,59	0,00	4 638,59	4 638,59
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	13 000,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	542 904,25	0,00		542 851,42	542 851,42		542 851,42	542 851,42
6218	Autre personnel extérieur	43 111,00	0,00		42 700,00	42 700,00		42 700,00	42 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 047,00	0,00		6 225,38	6 225,38		6 225,38	6 225,38
6411	Personnel titulaire	260 970,00	0,00		262 996,80	262 996,80		262 996,80	262 996,80
6413	Personnel non titulaire	51 761,00	0,00		54 765,92	54 765,92		54 765,92	54 765,92
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	168 094,25	0,00		169 841,34	169 841,34		169 841,34	169 841,34
6470	Autres charges sociales	6 211,00	0,00		4 511,98	4 511,98		4 511,98	4 511,98
648	Autres charges de personnel	1 710,00	0,00		1 810,00	1 810,00		1 810,00	1 810,00
044	Atténuations de produits	27 682,25	0,00		4 300,00	4 300,00		4 300,00	4 300,00
	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Fonds péréquation ress. com. et intercom	5 324,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
	Reversement sur DGF	22 358,25	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	57 081,38	0,00	0,00	74 316,71	74 316,71	0,00	74 316,71	74 316,71
	Bourses	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
	Autres secours	200,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
	Indemnités de fonction	42 573,32	0,00		45 274,40	45 274,40	0,00	45 274,40	45 274,40
	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
	Cotisations de retraite	1 730,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
	Formation	0,00	0,00		4 507,44	4 507,44	0,00	4 507,44	4 507,44
	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 322,06	0,00		3 353,18	3 353,18	0,00	3 353,18	3 353,18

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

65561

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65568	Autres contributions	3 100,00	0,00		3 181,69	3 181,69	0,00	3 181,69	3 181,69
6558	Autres contributions obligatoires	606,00	0,00		4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00	4 100,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65811	Droits d'"utilitat" - informatique nuage	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65888	Autres	2 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 003 068,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 007 712,89</b>	<b>1 007 712,89</b>
66	Charges financières	13 300,00	0,00		14 500,00	14 500,00		14 500,00	14 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 300,00	0,00		14 500,00	14 500,00		14 500,00	14 500,00
67	Charges spécifiques (4)	5 490,97	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 490,97	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	580,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	580,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Charges financières et spécifiques</b>	<b>19 370,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>		<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>
	Dépenses réelles	1 022 439,81	0,00	0,00	1 024 712,89	1 024 712,89	0,00	1 024 712,89	1 024 712,89
	Virement à la section d'investissement	71 764,33			260 002,13	260 002,13		260 002,13	260 002,13
	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	32 298,18			21 137,00	21 137,00		21 137,00	21 137,00
	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	5 245,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	27 053,18			21 137,00	21 137,00		21 137,00	21 137,00
	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>104 062,51</b>			<b>281 139,13</b>	<b>281 139,13</b>		<b>281 139,13</b>	<b>281 139,13</b>

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 121 674,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>
013	Atténuations de charges (3)	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	52 506,40	0,00	47 950,00	47 950,00	47 950,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	0,00	880,00	880,00	880,00
7032	Stationnement et location voie publique	1 206,40	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7086	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	70,00	70,00	70,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	51 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	196 157,94	0,00	187 857,94	187 857,94	187 857,94
73211	Attribution de compensation	178 757,94	0,00	178 757,94	178 757,94	178 757,94
	Fonds péréquation ress. com. et intercom	9 400,00	0,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00
	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fiscalité locale	453 287,00	0,00	479 901,00	479 901,00	479 901,00
	Impôts directs locaux	450 052,00	0,00	462 579,00	462 579,00	462 579,00
	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
	Taxe sur les pylônes électriques	3 235,00	0,00	3 322,00	3 322,00	3 322,00
	Dotations et participations (3)	280 198,00	0,00	243 161,00	243 161,00	243 161,00
	DSR des communes	17 000,00	0,00	23 812,00	23 812,00	23 812,00
	Dot. aux élus locaux	3 320,00	0,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00
	FCTVA	1 140,00	0,00	200,00	200,00	200,00
	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participation départements	105,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participation autres communes	33 300,00	0,00	33 300,00	33 300,00	33 300,00
	Participation GFP de rattachement	20 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participation Autres organismes	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Etat-Compens.exonération taxes foncières	171 851,00	0,00	151 699,00	151 699,00	151 699,00
	Autres attributions et participations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	83 280,00	0,00	76 300,00	76 300,00	76 300,00
752	Revenus des immeubles	72 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
75888	Autres	11 280,00	0,00	8 300,00	8 300,00	8 300,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 116 429,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 169,94</b>	<b>1 086 169,94</b>	<b>1 086 169,94</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	4,44	4,44	4,44
761	Produits de participations	0,00	0,00	4,44	4,44	4,44
77	Produits spécifiques (3)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 118 129,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>	<b>1 086 174,38</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 545,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	3 545,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 545,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Les données sont utilisées conformément au plan de comptes, sur le contenu du budget précédent.

Les données sont imputées aux chapitres 016 et 017.

Le chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

Le budgetaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Il peut figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Il est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Le prélevement de la part non départementale de la taxe.

Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I



**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Catégorie d'emprunt (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
<b>Total général</b>					<b>1 197 387,00</b>											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

au de taux à l'origine du contrat.

odicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

r amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

prunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
					Type de taux (13)	Indice (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
										Couverture ? O/N (11)	
163 Emprunts obligataires (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	0,00		822 923,38						15 548,01	0,00	1 970,85
1641 Emprunts en euros (total)	0,00		822 923,38						15 548,01	0,00	1 970,85
162525	0,00	A-1	139 965,86	24,37	F	-	3,400	2 861,89	4 663,75	0,00	1 138,02
MON520466EUR0521311001	0,00	A-1	172 957,50	12,29	F	-	1,780	13 836,60	2 986,28	0,00	228,16
MON522369EUR05	0,00	A-1	300 000,00	12,29	F	-	1,780	24 000,00	5 178,80	0,00	395,75
R	0,00	A-1	210 000,00	13,79	F	-	1,330	15 000,00	2 718,18	0,00	208,92
en devises	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
assortis d'une sur ligne de (10)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
recus (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
net dettes et dettes (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
net dettes (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
prunts (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
en terme (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
AGED I

**MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
<b>Total général</b>		0,00		822 923,38					55 699,49	15 548,01	0,00	1 970,85

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure  (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	822 923,38	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D) Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00
						0,00

retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
AGED I

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	58 312,60
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>58 312,60</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 116 429,34</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>
	<b>5,22</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>		<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	<b>INVESTISSEMENT (total)</b>				<b>0,00</b>
	<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>				<b>0,00</b>

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>		<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partemental adjoint - SDIS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
és au titre de l'article L. 412-5 du	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
U décret n° 2022-48 du 21 janvier							
<b>ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
inistratif principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>TECHNIQUE (c)</b>		<b>6,00</b>	<b>3,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>
nique	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
nique principal de 1ere classe	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
nique principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
altitise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
alisé des écoles maternelles principal	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>MORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de reception de l'AR: 11/05/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

Mairie Ferrières sur Ariège - Mairie Ferrières sur Ariège - BP - 2026

FILIERE ANIMATION (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>	<b>8,00</b>	<b>4,00</b>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>		<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				7 591,94		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	ADM	447	6 363,06	327-5	CDD
Adjoint technique	C	TECH	374	743,58	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	485,30	332-13	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>7 591,94</b>		

41. CATEGORIES: A, B et C.

- M : Administratif.
- T : Technique.
- U : Urbanisme (dont aménagement urbain).
- S : Social.
- MS : Médico-social.
- MT : Médico-technique.
- SP : Sportif.
- C : Culturel.
- A : Animation.
- F : Fric.
- IP : Sapeurs-pompiers.
- IN : Implois non cotés.

ION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

offr du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
- 13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la CGFP.
- 8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 8-6\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 8-7\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 8-8\* : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 352-6 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 1343-8 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
- 1333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- Autres

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>		
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>		<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

<b>IV -- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES -- LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
Communauté de commune Foix-Vailhes			0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SMDEA			0,00
SDIE09			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
  
 009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	56 164,05	56 164,05
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-74 730,73	-74 730,73
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-18 566,68	-18 566,68

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	18 566,68	18 566,68
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-18 566,68	-18 566,68
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	57 698,49	57 698,49
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	301 139,13	301 139,13
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	243 440,64	243 440,64

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>57 698,49</b>	<b>57 698,49</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>57 698,49</b>	<b>57 698,49</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 698,49	55 698,49
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 000,00	2 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>301 139,13</b>	<b>III</b> <b>301 139,13</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10222	FCTVA	20 000,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>281 139,13</b>	<b>281 139,13</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	21 137,00	21 137,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	260 002,13	260 002,13

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>		<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
 A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**  
**D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les produits de mer auxquels sont appliqués les droits d'octroi de mer et les droits d'octroi de mer sur les rhum et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Revenues des ressources</b>						
Revenus de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus de consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus de consommation finale d'électricité des zones de montagne et des zones de montagnes mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Revenues des ressources</b>						
	1 379 000,00	0,95	46,62 %	1,55	642 889,80	2,51
	4 200,00	-12,50	85,10 %	1,54	3 574,20	-11,15
	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00
Total sur les résidences secondaires	91 800,00	-8,48	14,38 %	1,55	13 200,84	-7,05
<b>Total</b>	<b>1 475 000,00</b>	<b>0,26</b>			<b>659 664,84</b>	<b>2,22</b>

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

(1) Les taxes sur les collectivités d'Outre-mer.  
(2) Les taxes sur les collectivités pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**IV - ANNEXES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le **15 MAI 2026**

ID : 009-210901211-20260426-BF\_2026\_001-BF

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 21/04/2026

Présenté par la Maire (1),

A MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE, le 28/04/2026

Délibéré par le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

DOUMENC-CAUBERE Martine	Excusée
HUBERT Jacques	Représenté par Katia RIU
SURCIN Valérie	
CABALLERO Alain	
RIU Katia	
GRANIER Jean-Paul	Représenté par Alain CABALLERO
BILLAUD Philippe	
MAZZONETTO Jean-Louis	
ROSSE Odile	
WIEDENKELLER Rachel	
LUCAS Marion	
BRESSON Florence	
ROQUES Nicolas	Représenté par Jean-Louis MAZZONETTO
BLANCO Céline	
TERNY Guillaume	

Certifié exécutoire par la Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le <sup>11/05/26</sup> et de la publication le **15 MAI 2026**

A MAIRIE FERRIERES

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE

AGEDI

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : *Conseil Municipal*

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210901211-DEL\_2026\_035-DE  
A G E D I

*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des subventions 2026 : Tennis club, Foyer rural, Union des Parachutistes, Rambail en Barguillère**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2026 aux associations qui en

ont fait la demande ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des subventions municipales telles que présentées dans les tableaux ci-dessous :

Associations	demandes	proposition commission des finances	vote conseil municipal validant la proposition de la commission des finances
Tennis club Ferriérois		mise à disposition d'un local et entretien des terrains (dé-moussage, éclairage)	15 pour validant la proposition de la commission des finances
Foyer rural		Mise à disposition Salle Des Fêtes charges comprises, photocopies gratuites	15 pour validant la proposition de la commission des finances
Union des parachutistes		300€	15 pour validant la proposition de la commission des finances
Souvenir Français ( Foix)	100€		15 pour validant la proposition de la commission des finances
La ligue contre le cancer	200€	0€	15 pour validant la proposition de la commission des finances
Vaincre la mucoviscidose	libre	0€	15 pour validant la proposition de la commission des finances
Rambail en Barguillère	100€	A voir au moment pour les moyens humains et techniques	15 pour validant la proposition de la commission des finances
AIPD09( asso info prévention addiction de l'Ariège)	350€	0€	15 pour validant la proposition de la commission des finances
Asso prévention routière	500€	0€	15 pour validant la proposition de la commission des finances
Solidarité	libre	0€	15 pour validant la proposition de la

paysanne09

commission des  
finances

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de subvention faite par la commission des finances et

DECIDE d'attribuer à :

Union des parachutistes : 300€

CHARGE Mme la maire de l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Mme la maire à signer tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance





*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_037

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY  
Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO  
Absents et Excusés : Madame Marion LUCAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des subventions 2026 : A'parents**

Mme Lucas Marion , secrétaire de l'association A'parent, quitte la salle et ne prend pas part ni aux débats, ni au vote d'attribution de la subvention suivante.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention 2026 à l'association A'parent ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des subventions municipales telles que présentées ci-dessous :

Demande de l'association A'parent : 500€

Proposition de la commission finances : 500€ et mise à disposition de la salle des fêtes charges comprises ( sauf ménage) et d'un local

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE

- d'approuver la proposition de la commission finances et

-d'attribuer 500€ à l'association A'parents ainsi que la mise à disposition de la salle des fêtes charges comprises (sauf ménage) et d'un local.

Charge Mme la maire de l'exécution de la présente délibération et

l'autorise à signer tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Foix  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_038

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	13
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO

Absents et Excusés : Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Monsieur Nicolas ROQUES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des subventions aux associations ACCA et Verger d'hier et de demain**

Mr MAZZONETTO Jean-Louis, président des associations ACCA et VERGER D'HIER et de DEMAIN, quitte la salle et ne prend pas part ni aux débats, ni aux votes des décisions d'attribution des subventions suivantes.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2026 à l'association ACCA et VERGER D'HIER et de DEMAIN ;

Association ACCA :

Demande : 600€

Proposition de la commission finances : 400€ avec mise à disposition d'un local

Association Verger d'hier et de demain :

Demande : 1200€

Proposition commission finances : 500€ avec mise à disposition d'un terrain avec entretien 2 fois par an par les agents et mise à disposition de la salle du conseil pour les réunions ( convention de mise à disposition du terrain à signer)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de suivre la proposition de la commission finance et

ATTRIBUE

à l'association ACCA 400€ avec mise à disposition d'un local

à l'association Verger d'hier et de Demain : 500€ avec mise à disposition d'un terrain avec entretien 2 fois par an par les agents et mise à disposition de la salle du conseil pour les réunions et la mise en place de la convention entre l'association et la mairie pour la mise à disposition du terrain et son usage

CHARGE Mme la maire de l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_039

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : participation aux frais de scolarité des communes ayant des enfants scolarisés dans l'école municipale de Ferrières: Ecole Simone Veil pour l'année scolaire 2026-2027**

Madame la Maire explique au Conseil municipal, que la commune ayant compétence en matière de gestion scolaire, elle en supporte les charges financières mais que l'article L.212-8 du Code de L'éducation prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles et élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Sachant que l'école Simone Veil continue de recevoir des élèves dont la famille est domiciliée hors commune.

Sachant que l'article L. 212-8 précité précise le calcul de la contribution de la commune de résidence, qui doit tenir compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves et

du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires :

Charges d'entretien des bâtiments scolaires, charges de fourniture, produits d'entretien, matériel pédagogique, fluides..., les charges de personnel (agents d'entretien des écoles, ATSEM, administratifs, autres intervenants), la quote-part des services généraux de l'administration nécessaire au fonctionnement de l'école publique et toutes les autres charges prévues par l'article L.212.8 du Code de l'éducation.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de fixer le coût moyen par élève pour l'année scolaire 2026-2027 à 1 850€

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les décrets 86-425 du 12 mars 1986 et 98-45 du 15 janvier 1998,

Vu l'article L212-8 du Code de l'éducation modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 et son article 113,

Vu l'origine géographique des effectifs scolaires de l'école Simone Veil,

Vu les états des charges de fonctionnement relatives aux frais de scolarité des élèves de l'école Simone Veil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer le coût moyen par élève pour l'année scolaire 2026-2027 à 1 850€

CHARGE Madame la maire demander la contribution des frais inhérents à la scolarité des enfants des communes extérieures.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Foix  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_040

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Désignation d'un référent "Ambroisie" et d'un référent "Moustique-Tigre"**

Madame la Maire informe le conseil Municipal que l'Agence Régionale de Santé (ARS) sollicite la commune afin de désigner

- un référent "Ambroisie" : plante annuelle qui émet un pollen très allergisant pour l'homme et
- un référent "moustique-Tigre : Aedes Albopictus, insecte transmettant des maladies virales telles que la dengue, Zika, Chikungunya,

pour le territoire communal.

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DESIGNE :

Mr Jean-Louis MAZZONETTO comme référent Ambroisie

et

Mr Jacques HUBERT comme référent Moustique-Tigre

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Foix  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_041

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Désengagement de la commune du projet d'aménagement et de constitution d'une réserve foncière à Lestang, en lien avec le projet porté par la SCIC « Un Toit Pour Tous »**

**Vu :**

- le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment l'article **L.2121-29**, aux termes duquel « *le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune* » ;
- la **délibération n°2021/44 du 30 août 2021**, relative à la constitution d'une réserve foncière à Lestang, avenue de la Barrière, en lien avec le projet de la SCIC « Un Toit Pour Tous » ;
- le principe de **libre administration des collectivités territoriales**, prévu à l'article **L.1111-1 du CGCT**.

**Considérant que :**

- par délibération n°2021/44 du 30 août 2021, le Conseil municipal avait approuvé le principe d'une intervention communale dans le cadre du projet d'habitat inclusif porté par la SCIC « Un Toit Pour Tous », notamment par la constitution d'une réserve foncière via l'Établissement Public Foncier d'Occitanie ;
- depuis cette date, **l'évolution du contexte communal**, des priorités locales et des contraintes financières ne permet plus à la commune de poursuivre son engagement

DEL\_2026\_041

dans ce projet dans des conditions satisfaisantes ;

- la commune souhaite **réaffirmer sa capacité à adapter ses décisions** en fonction de l'intérêt communal et de l'évolution des projets proposés ;
- aucun engagement irréversible n'ayant été juridiquement finalisé à ce stade, il est possible pour la commune de se désengager sans porter atteinte à la sécurité juridique des parties ;

**Madame la Maire expose :**

qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire, dans un souci de bonne gestion des affaires communales et de cohérence des politiques locales, de mettre fin à l'implication de la commune dans le projet précité, et d'en informer les partenaires concernés.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Le Conseil municipal **acte le désengagement de la commune de Ferrières-sur-Ariège** du projet d'aménagement et de constitution d'une réserve foncière à Lestang, en lien avec le projet porté par la SCIC « Un Toit Pour Tous ».

**Article 2 :**

Le Conseil municipal **décide de retirer la délibération n°2021/44 du 30 août 2021**, uniquement en ce qu'elle prévoyait l'engagement de la commune dans le projet porté par la SCIC « Un Toit Pour Tous ».

En conséquence, la commune de Ferrières-sur-Ariège **n'est plus engagée**, à compter de la présente délibération, dans ce projet, sous quelque forme que ce soit.

**Article 3 :**

La commune renonce à toute participation foncière, financière ou opérationnelle liée audit projet.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire est **autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires** à l'exécution de la présente délibération, notamment à informer la SCIC « Un Toit Pour Tous », l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et l'ensemble des partenaires institutionnels concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_042

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : LISTE DES CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES POUR SIEGER COMME COMMISSAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, qui rappelle que le Conseil Municipal doit dresser une liste de 24 contribuables parmi lesquels seront désignés, par le Directeur départemental des finances publiques, les commissaires et leurs suppléants qui siégeront, pendant la durée du mandat du Conseil Municipal, au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (6 commissaires et 6 suppléants) ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées.

Sur proposition de Madame la Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE :**

1) que la liste des contribuables, remplissant les conditions fixées par l'article 1650 du

Code général des impôts, proposés pour être désignés en qualité de commissaires ou de commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs est dressée ainsi qu'il suit :

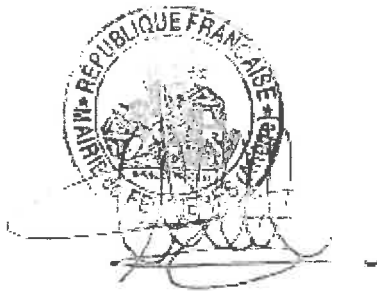
NOM Prénom	Adresse	Date de naissance
Mr Caballero Alain	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr MAURY Fabrice	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr Billaud Philippe	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr GOUZY Pierre	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme RIU Katia	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme TARADE Samera (née Berzaim)	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr MAZZONETTO Jean-Louis	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr BILLY Stéphane	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme ROSSE Odile	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme CASTRO Isabelle	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme WIENDENKELLER Rachel	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme RIVERE Marie ( née Cazals)	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme LUCAS Marion	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr GARCIA François	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme BLANCO Céline	09000 Ferrieres-sur-Ariège	

Mme RUMEAU Charline (née Cancel)	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr TERNY Guillaume	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr FERNANDES Thierry	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr HUBERT Jacques	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme CASSAIN Sylvie	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr ROQUES Nicolas	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr DE TAPIA Raphaël	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mr GRANIER Jean-Paul	09000 Ferrieres-sur-Ariège	
Mme PORTET Nicole ( née Rumeau)	09000 Ferrieres-sur-Ariège	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance





*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_043

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)**

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui confie aux communes la compétence urbanisme,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 422-8,

Vu les modalités d'intervention fixées par le Conseil Départemental de l'Ariège dans sa délibération du 2 Mars 2015,

Vu les missions confiées au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) par le Conseil Départemental dans sa délibération du 2 Mars 2015,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 30 mars 2026, proposant aux Communes un renouvellement de l'adhésion avec une nouvelle convention afin de s'adapter à l'évolution réglementaire et organisationnelle du SDIAU, et autorisant la

Présidente du Conseil Départemental à signer cette nouvelle convention,

Vu le projet de convention entre la Commune de **Ferrières-sur-Ariège** et le **Département de l'Ariège**, relative à l'adhésion ou à la poursuite de l'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme,

Vu le rapport présenté par Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

*DECIDE*

**Article 1 :**

De valider la signature de la convention visant à fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de la prestation assurée par le SDIAU.

**Article 2 :**

D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention d'adhésion ou de poursuite d'adhésion au SDIAU dont le projet est annexé à la présente délibération.

**Article 3 :**

Les crédits correspondants à cette prestation sont prévus au chapitre 11 en dépenses de fonctionnement du budget de la collectivité.

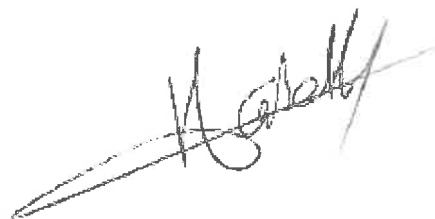
**Article 4 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_044

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Convention de mandat avec la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes pour les travaux de voirie communale période 2026-2030**

**Vu :**

- le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment l'article **L.2121-29**, relatif aux compétences du Conseil municipal ;
- le **Code de la commande publique**, et notamment l'article **L.2422-5**, autorisant le recours à une convention de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage) ;
- la convention de mandat relative aux grosses réparations sur les voiries communales, jointe à la présente délibération.
- 

**Considérant que :**

- la commune est compétente en matière de voirie communale ;
- la Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes propose aux communes membres un dispositif permettant d'assurer, pour leur compte, la gestion des travaux de voirie ;
- il est dans l'intérêt de la commune de confier à l'Agglomération une **délégation de maîtrise d'ouvrage** pour la réalisation de travaux de grosses réparations sur ses voiries communales ;
- cette convention est prévue pour la **même durée que le marché de voirie**, soit pour la période **2026-2030**.
- 

### **Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1 :**

Le Conseil municipal **approuve la convention de mandat** par laquelle la commune confie à la Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes la réalisation de travaux de grosses réparations sur les voiries communales, **au nom et pour le compte de la commune**.

#### **Article 2 :**

La convention est conclue pour la période correspondant au marché de voirie, soit du **1er septembre 2026 au 30 juin 2030**.

#### **Article 3 :**

La commune demeure **maître d'ouvrage des travaux** et conserve un droit de contrôle sur leur réalisation, dans les conditions prévues par la convention.

#### **Article 4 :**

Madame la Maire est **autorisé à signer la convention de mandat** ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Remboursement des frais engagés par les élus municipaux dans l'exercice de leur mandat**

**Vu :**

- **le Code général des collectivités territoriales**, et notamment :
  - l'article **L.2121**□**29**, relatif aux compétences du Conseil municipal ;
  - l'article **L.1111**□**14**, reconnaissant le droit des élus locaux à la prise en charge des frais exposés dans l'exercice du mandat ;
- **la loi n° 2025**□**1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local**, applicable depuis fin 2025 ;
- **le décret n° 2006**□**781 du 3 juillet 2006**, modifié, relatif aux frais de déplacement des agents publics ;
- **l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié**, fixant les montants plafonds des frais de repas et d'hébergement
-

**Considérant que :**

- la commune compte environ **1 000 habitants** ;
- l'exercice du mandat municipal peut entraîner des **frais personnels indispensables** à l'accomplissement des missions confiées aux élus ;
- le **statut de l'élu local** distingue explicitement les **indemnités de fonction** et la **prise en charge des frais exposés**, lesquels ne constituent ni une rémunération ni un avantage personnel ;
- il appartient au Conseil municipal de fixer des règles **claires, équitables et adaptées à la taille de la commune**, tout en respectant les plafonds réglementaires.

**Madame la Maire expose :**

qu'il convient d'encadrer précisément les modalités de remboursement des frais engagés par les élus municipaux afin de garantir à la fois la reconnaissance de leur engagement et une gestion rigoureuse et transparente des finances communales.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

Article 1 – Principe général

La commune de Ferrières-sur-Ariège prend en charge le **remboursement des frais engagés par les élus municipaux**, lorsqu'ils sont **strictement nécessaires à l'exercice effectif de leur mandat**, conformément au Code général des collectivités territoriales et aux principes issus du statut de l'élu local. Ces frais sont distincts des indemnités de fonction et ne constituent ni une rémunération ni un avantage personnel.

Article 2 – Nature des frais remboursables

Peuvent donner lieu à remboursement, sous réserve de leur lien direct, certain et nécessaire avec l'exercice du mandat :

- les **frais de déplacement** lorsque le déplacement est effectué pour les besoins du mandat **au-delà d'une distance minimale de 10 kilomètres aller**, calculée à compter de la mairie, point de départ de référence ;
- les **frais de repas** ;
- les **frais d'hébergement** ;
- les frais liés à la participation à des réunions, missions, ou représentations officielles, lorsque l'élu :

-est membre d'un organisme ou instance en raison de son mandat, ou

-est **désigné expressément par le maire pour remplacement ou le conseil municipal**, notamment dans le cadre d'un **mandat spécial**, conformément à l'article R.2123-22-1 du CGCT.

Article 3 – Références aux règles et plafonds de remboursements applicables

Les remboursements sont effectués **dans la limite des règles et montants applicables**

aux agents de la fonction publique territoriale, tels que définis par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et les arrêtés pris pour son application.

À ce titre, les plafonds suivants s'appliquent :

#### **A – Frais de déplacement**

Les frais de déplacement sont remboursés :

- soit sur la base des **frais réels** (transports en commun, billets de train en 2<sup>e</sup> classe, hors billets « business » ou assimilés) ;
- soit sur la base des **indemnités kilométriques réglementaires**, selon le type de véhicule.

Le calcul de la distance s'effectue selon l'itinéraire **le plus direct et le plus économique**, le point de départ étant la **mairie**, avec référence aux outils de cartographie usuels (ex. Mappy).

Le **covoiturage** est encouragé lorsque plusieurs élus participent à une même réunion.

#### **B – Frais de repas**

Les frais de repas sont remboursés dans la limite du plafond réglementaire en vigueur, soit **20 € par repas**, conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

#### **C – Frais d'hébergement**

Les frais d'hébergement sont remboursés, petit-déjeuner inclus, dans les limites des plafonds réglementaires en vigueur fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié :

- **90 € par nuitée** pour les déplacements effectués dans les communes hors Paris, grandes villes et métropole du Grand Paris ;
- **120 € par nuitée** pour les déplacements effectués dans les grandes villes (communes dont la population est égale ou supérieure à 200 000 habitants) et les communes de la métropole du Grand Paris ;
- **140 € par nuitée** pour les déplacements effectués dans la commune de Paris.

Ces montants constituent des **plafonds maximums** et ne confèrent aucun droit automatique au remboursement intégral des frais engagés.

#### Article 4 – Frais de secours et d'intervention d'urgence

Les **frais de secours** correspondent aux dépenses exceptionnelles engagées par un élu municipal dans le cadre d'une **intervention d'urgence** rendue nécessaire par un sinistre, un événement exceptionnel ou une situation mettant en cause la sécurité ou l'hébergement immédiat de personnes.

Peuvent notamment être pris en charge les frais avancés par un élu afin d'assurer, **à titre provisoire et en urgence**, le **relogement**, la **mise à l'abri** ou l'**assistance immédiate** de personnes ou de familles sinistrées à la suite d'un incendie, d'une inondation, d'un effondrement, d'une tempête ou de tout autre événement analogue.

Le remboursement de ces frais est subordonné :

- à la justification de l'urgence et du **lien direct avec l'exercice du mandat** ;
- à l'intervention de l'élu à la demande du maire, avec son accord, ou en situation d'urgence ne permettant pas une autorisation préalable ;
- à la production de **pièces justificatives** ou, à défaut, d'une **attestation circonstanciée**, validée a posteriori par le maire.

Ces frais sont remboursés dans des conditions **proportionnées à la situation**, conformément au Code général des collectivités territoriales et aux principes issus du statut de l'élu local.

#### Article 5 – Modalités de remboursement

Le remboursement intervient :

- sur **présentation de justificatifs originaux** ;
- après dépôt d'une **demande écrite de remboursement** ( formulaire à retirer auprès du secrétariat) ;
- après validation par le **maire ou son représentant** ;
- dans la **limite des crédits inscrits au budget communal**.

Article 5 – Disposition particulière : Congrès national des maires à Paris

La participation d'élus municipaux au **Congrès national des maires de France à Paris** est subordonnée :

- à une **délibération spécifique attribuant un mandat spécial** et désignant nominativement les élus concernés : La maire ( si la maire est indisponible, le 1er Adjoint pourra être désignée par elle pour la remplacer) et éventuellement un autre élu pourra être proposée par la maire pour l'accompagner.
- à une **enveloppe globale maximale de 1 000 €**, tous frais confondus, hors frais strictement nécessaires de transport ( qui eux seront remboursés selon les modalités de l'article 3A) ;
- à une répartition de l'enveloppe entre les élus désignés, **sans dépassement possible**.

Aucun remboursement ne peut être effectué en l'absence de la délibération de mandat spécial préalable pour le congrès des maires à Paris.

Article 6 – Transparence budgétaire et exécution

Les dépenses correspondantes sont imputées au budget communal.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et habilitée à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Foix*  
**FERRIERES SUR ARIEGE - Commune**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DEL\_2026\_046

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
4	7	4
Résultat du vote : rejetée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Alain CABALLERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des subventions 2026 : Meilleur Apprentis de France**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention 2026 à l'association des Meilleurs ouvrier de France ( MOF) de la Haute Garonne pour une aide à l'organisation du concours des Meilleurs Apprentis de France.

Mme la Maire explique que cette année un jeune de la commune y participe au titre de meilleurs apprenti de France spécialité Maçonnerie.

L'association sollicite la commune à hauteur de 50€.

Proposition de la commission finances : 50€

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE

à 4 voix pour

7 voix contre

et 4 voix abstentions

De ne pas attribuer de subvention à l'association Meilleurs Ouvriers de France pour participation à l'organisation du concours de Meilleurs Apprentis de France

Charge Mme la maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN  
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO  
Secrétaire de séance

